



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE VTT LES DIVINS RIDERS



Le club VTT LES DIEUJANTES anime une école de VTT dont l'objectif principal est l'initiation et le perfectionnement au VTT de randonnée loisir, et pour ceux qui le souhaitent la découverte du VTT en compétition.

La capacité d'accueil est de 24 jeunes, âgés de 10 ans minimum en 2020

A chaque sortie, au minimum 2 groupes sont constitués en fonction du nombre et du niveau des participants.

Horaires et lieu de rendez-vous :

Les entraînements ont lieu les samedi matin de 9h45 à 12h.

- jusqu'au 17 octobre inclus entraînement chaque semaine
- puis une semaine sur 2. En cas de mauvais temps la séance pourra être déplacé à la semaine suivante.
- Le lieu de rendez-vous pour le départ et le retour est à la salle de la mairie de LAGRACE-DIEU.
- De manière ponctuelle, l'école de VTT participe à des randonnées, des compétitions ou des rencontres avec d'autres écoles. Dans ces cas particuliers, les parents sont informés à l'avance et sont mis à contribution pour le transport des enfants et du matériel.
- L'horaire et le lieu de rendez-vous sont publiés en cours de semaine sur la page Facebook de : LES DIEUJANTES – ECOLE DE VTT et /ou par mail ou sms ou autre support
- Pendant les vacances scolaires, les entraînements n'ont pas lieu.

Les mesures sanitaires seront respectées en fonction de l'évolution de la réglementation.

Inscriptions :

Tous les documents suivants sont à fournir :

- La fiche d'inscription complétée.
- pour les nouveaux licenciés une attestation médicale faisant apparaître « **absence de contre indication à la pratique du cyclisme en compétition** » avec tampon et signature du médecin
- Un chèque de ___ €* à l'ordre de : *les dieujantés*. Cette somme comprend la licence FFC, la cotisation au club et la tenue du club (Les licenciés auront par la suite la possibilité d'acheter la tenue du club en supplément.

**Suivant taille et âge du jeune vttiste (150€ ou 200 € si taille adulte) Junior 215€ (pour tenue XC)*

Matériel nécessaire :

Pour pratiquer le VTT en toute sécurité, chaque enfant doit avoir avec lui le matériel personnel suivant :

- un casque et des gants (en l'absence de ces équipements, le jeune ne sera pas admis).
- un VTT en bon état de marche (freins qui fonctionnent, chaîne lubrifiée, dérailleurs réglés, pneus gonflés...).
- un kit de réparation correspondant au VTT (au minimum une chambre à air à la bonne dimension).
- une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (froid, pluie...).
- de quoi s'alimenter pendant la séance (eau, barre de céréales...) car le VTT est une activité où la dépense énergétique est importante.
- **Un masque dans une pochette plastique**

Les parents s'engagent à vérifier que leur enfant est bien équipé avant de l'amener à la séance d'entraînement.

Annulation de séance :

Nous nous réservons le droit d'annuler la séance d'entraînement en fonction des conditions météorologiques. Vous serez prévenu par SMS ou sur la page Facebook du club la veille au plus tard.

(Merci de bien vouloir consulter vos messageries avant de partir à l'entraînement).

En cas de circonstances exceptionnelles, nous pourrions être amenés à annuler la séance au dernier moment. Dans ce cas, un encadrant vous le signalera sur le lieu de rendez-vous (merci aux parents d'attendre l'arrivée d'un encadrant avant de laisser leur enfant).

Sécurité – Responsabilité

Tous les encadrants de l'école de VTT ont suivi ou sont en cours de formation fédérale d'entraîneur FFC, et sont qualifiés pour assurer la sécurité des enfants qui leur sont confiés.

Toutefois, il n'est pas impossible qu'un enfant chute lors d'une sortie. En cas de blessure, les encadrants prennent toutes les dispositions nécessaires pour prendre en charge le blessé (premiers secours, alerte et évacuation si des soins médicaux sont nécessaires).

Les parents sont évidemment prévenus dès que possible. La fiche de renseignements doit donc être remplie avec attention (numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence).

La séance d'entraînement débute à partir du moment où un encadrant du club LES DIVINS RIDERS a pris en charge les enfants présents au rendez-vous. Les animateurs sont alors responsables du groupe pendant toute la séance jusqu'au retour à la salle de la mairie du village.

La responsabilité du club ne pourrait être engagée lors des trajets entre le domicile et le lieu de rendez-vous, si les enfants devaient venir ou repartir non accompagnés.

Règles de vie commune

Tous les enfants qui souhaitent s'inscrire à l'école de VTT s'engagent à adopter un comportement respectueux et qui facilite le fonctionnement du groupe :

- Respect des consignes de sécurité,
- Respect des encadrants,
- Respect des autres enfants,
- Respect du matériel,
- Respect de la nature et des lieux de pratique.

L'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées, après en avoir informé les parents, si les règles de vie commune n'étaient pas respectées (perturbations de la séance, non-respect des consignes de sécurité, etc..).

Droit à l'image

Les parents autorisent la diffusion sur le site internet du LES DIEUJANTES, sur Facebook ou sur tout autre média, des photos ou des vidéos prises lors des séances de VTT et des compétitions.